



## Contact

### Praticien Hospitalier Référent

Docteur Pierre VILLEGER  
Téléphone 05.55.43.12.43

### Assistante Sociale référent

Cindy FERNANDEZ  
Téléphone 05.55.43.13.90  
[cindy.fernandez@ch-esquirol-limoges.fr](mailto:cindy.fernandez@ch-esquirol-limoges.fr)

### Personnels soignants

Alain DUBOIS (cadre supérieur)  
Sophie GRAFFEILLE (cadre)  
Julien MASSELIN (infirmier DE)  
Claudine SEGARD (infirmier DE)  
Téléphone 05.55.43.12.08 / 06.82.98.84.78

### Monitrice éducatrice

Ludivine Dequeker  
Téléphone 05.55.43.12.08 / 06.82.98.84.78

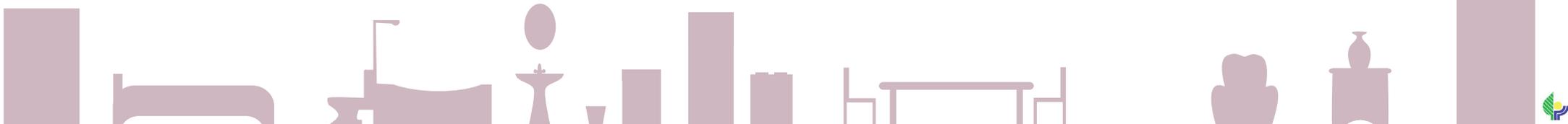
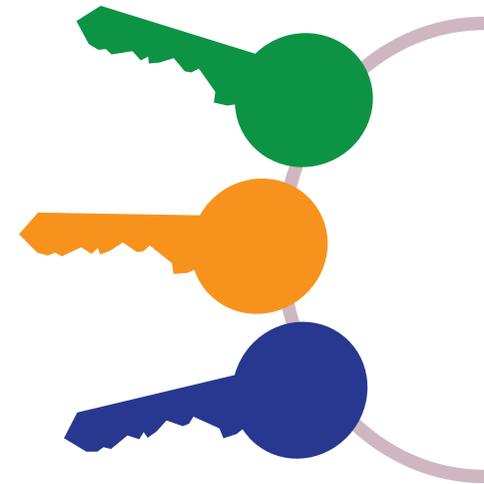
### Secrétariat

Téléphone 05.55.34.43.77

## Définition

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (A.C.T.) « hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion » (extrait du décret 2002-1227 du 3 octobre 2002).

# Appartements de Coordination Thérapeutique



## Notre mission

Nous proposons une **prise en charge médicale, psychologique et sociale** en vue d'une **autonomie durable** axée sur l'insertion sociale et professionnelle.

## Population accueillie

Personnes Majeures :

- ayant souffert de conduites addictives (toxicomanie, alcoolisme...),
- sevrées ou sous substitution dans un processus de réinsertion sociale,
- ayant besoin d'un logement temporaire,
- capables de respecter les règles d'un contrat,
- suffisamment autonome pour vivre seul en appartement.

## Logements

Huit studios meublés situés dans le centre ville de Limoges.

Equipe pluridisciplinaire :

- Médecin psychiatre
- Cadre supérieur de santé
- Assistante sociale
- Infirmiers
- Monitrice-éducatrice
- Secrétaire

## Modalités d'admission

- Orientation par des professionnels (recrutement possible par l'équipe de liaison au niveau régional)
- Présentation du dispositif des ACT par l'équipe des ACT au patient.
- Instruction de la candidature à la réception de la lettre de motivation et du dossier de demande d'admission.
- Rencontre entre le demandeur et l'équipe pour définir le projet de vie.
- Décision de la commission  
Inscription possible sur liste d'attente

## Modalités de séjour

**L'accueil repose sur un contrat qui définit les objectifs du projet personnalisé.**

Le contrat est signé par le patient et chaque référent socio-professionnel des ACT.

Le contrat fixe également le règlement d'occupation de l'appartement.

**La durée initiale est d'un mois. Elle peut être prolongée suivant les objectifs, les acquis et besoins du patient dans la limite de 12 mois.**

L'arrêt du contrat peut être décidé à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

## Les axes principaux de prise en charge

- Réalisation du projet médical (traitement, suivi, post-cure) par un soutien et un accompagnement personnalisé.
- Travail thérapeutique de réflexion personnelle sur les relations aux substances.
- Accompagnement socio-éducatif adapté : Evaluation et apprentissage de l'autonomie dans le but d'une amélioration de la qualité de vie
- Etablir et mettre en œuvre un projet avec le soutien de l'équipe pour l'après Appartement de Coordination Thérapeutique.

## Modalités d'accompagnement

- Rencontres et/ou évaluations hebdomadaires avec le médecin psychiatre.
- Rencontres plusieurs fois par semaine avec l'équipe pluridisciplinaire des ACT.
- Evaluation régulière du projet personnalisé.